

Rapport annuel
de la Commission chargée de l'examen
de la gestion de la Municipalité de Nyon
pour l'année 2008

Table des matières

Introduction	2
Organisation de la Commission.....	2
Préambule.....	3
Rapports des sous-commissions.....	4
1. Affaires Sociales	4
2. Administration Générale – Finances	7
3. Mobilité / Transports	9
4. Ressources et Relations Humaines	15
5. Bâtiments et domaines de plaine	20
6. Urbanisme	26
7. Finances & Subventions	31
Conclusion	36

INTRODUCTION

La Commission de gestion que vous avez nommée est composée de :

Mmes et MM. Abeya Inès (Rad), rédactrice du rapport et secrétariat
 Buchs Patrick (Vert)
 Colomb Jacky (Ind)
 Durand Gregory (Soc)
 Favre Suzanne (Rad)
 Karlen Dominique (Soc)
 Rupprecht Knut (Vert)
 Prudente Marc (Ind)
 Ruey Benjamin (Lib)
 Saugy David (Lib) - Président
 Thuillard Chantal (PS) - Vice-présidente
 Udasse Christian (UDC)
 Wuichet Nelly (POP)

Entre décembre 2008 et juin 2009, elle s'est réunie à 17 reprises en plenum et 10 fois en sous-commissions.

ORGANISATION DE LA COMMISSION

Cette année, la commission a pris l'option de travailler en sous-commissions. C'est d'abord en plénum que la commission a choisi les différents services qu'elle désirait visiter, puis elle s'est répartie en 7 sous-commissions composées de 3 ou 4 membres. Les sous-commissions ont reçu des missions et des questions élaborées par l'ensemble de la commission. Les membres de la sous-commission ont rapporté auprès de la commission, et, en cas de nécessité, ont demandé des compléments d'informations aux services concernés. Cette manière de procéder a permis de visiter 7 services en profondeur. Cette décision a été prise avec l'objectif de fournir un travail plus approfondi et de créer un dialogue avec les services audités. La commission estime que cet objectif a été atteint.

D'autre part la commission a pris la décision d'être plus active tout au long de l'année, et a par exemple visité le service des espaces verts le 19 juin dernier.

La commission a vu les préavis bouclés ainsi que les préavis ouverts. Elle a reçu bon nombre de réponses satisfaisantes à ces questions. Toutefois, elle veut encore approfondir certains points et reviendra avec un rapport à ce sujet devant le Conseil.

PRÉAMBULE

Comme mentionné ci-dessus la COGES s'est organisée cette année en sous-commissions. L'avantage de cette manière de faire est d'avoir d'une part, un contact avec les services plus direct en petit comité de 3 ou 4 commissaires, où chacun peut s'exprimer, et d'autre part de porter un regard plus pointu et diversifié sur chaque service visité par les sous-commissions.

Nous relevons ci-après quelques points significatifs de ces différents rapports de sous-commissions :

- 1. Affaires sociales** : La réorganisation du service établie en 2006/2007 se poursuit sous la conduite du « nouveau » chef de service à la totale satisfaction de la Municipalité.
La mise en place de la LAJE (loi cantonale sur l'accueil de jour des enfants) est pratiquement terminée, ce qui représente un important travail organisationnel.
Au niveau des logements, il est effarant de constater que seuls 2 appartements de dépannages sur 6 sont susceptibles d'accueil.
D'autre part la COGES se réjouit des propositions de la Municipalité quant à l'aide individuelle au logement.
- 2. Administration générale** : La répartition hiérarchique des responsabilités décisionnelles est semble-t-il actuellement peu précise et a des règles aléatoires. C'est pourquoi un nouveau règlement de la Municipalité est en préparation.
Il a aussi été question des conditions du changement de poste de la Secrétaire Municipale ainsi que du développement économique régional.
- 3. Mobilité et transports** : Concernant ce tout nouvel office les questions étaient nombreuses et les réponses biens fournies.
Concernant les TPN, bien qu'ayant effectué une enquête auprès des usagers pour répondre au mieux à leurs besoins, il reste un déficit d'informations entre l'entreprise privée des TPN et les pouvoirs publics qui financent et couvrent les déficits.
Pour ce qui est de la Mobilité, il a été observé que bon nombres de choses ont déjà été mises en route durant cette première année et que les tâches à réaliser sont nombreuses, dont les résultats ne se verront que plus tard. Cependant, l'office est encore mal connu et mal compris, mais nul doute qu'avec le temps les avis changeront.
- 4. R&RH** : Lors de nos préparatifs de visites, la COGES a décidé de revoir ce service pour vérifier si notre vœu de 2006 a été suivi d'effets. Force est de constater que celui-ci n'a pas été entendu et que la Municipalité n'a pas de réelle volonté de donner à ce service une place plus stratégique dans la commune pour permettre une gestion moderne des R&RH.
- 5. Bâtiments et domaines de plaine** : Le réaménagement des locaux de la place du Château va améliorer la disposition des locaux du service, qui est quelque peu compliquée et éclatée en différents endroits plus ou moins exigus.
Nous avons appris qu'un logiciel de suivis des coûts de construction par projet (préavis) a été mis en place en 2005 par le service et celui des Finances. Nous pensons que c'est un bon outil de gestion et souhaitons qu'une liste de contrôle nous soit systématiquement fournie lors de l'examen des préavis bouclés.
- 6. Urbanisme** : D'une manière générale la COGES estime que les nouveaux collaborateurs amènent un nouveau souffle au sein d'un service de l'urbanisme qui en avait bien besoin. Toutefois, elle espère que ce renouveau se concrétisera par la réalisation des projets en cours depuis de nombreuses années. Il est primordial de contrôler le développement de la ville et tout au moins de tenter d'enrayer la pénurie de logements.
Il est à regretter que dans le rapport de gestion communal, (page 183 point 6.1) *Prévisions en matière de logement*, figurent les chiffres inchangés de 2007.
- 7. Finances & Subventions** : La COGES s'est penchée aussi sur les critères d'octroi de subventions, car ils nous paraissent peu clairs et quelque peu aléatoires. Bien que certaines manifestations ne pourraient pas avoir lieu sans subventions ou gratuité de prestations communales, notre souci était qu'il n'y ait pas d'inégalité de traitement et des subventions cachées.
Notre constat est que la Municipalité ne dispose pas formellement de critères pour faire ses choix, que c'est de la compétence des services de les définir et qu'il n'y a pas de vision globale du coût réel de ces différentes aides.

RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

1. Affaires Sociales

Le lundi 23 mars 2009, une délégation de la COGEST (Ines Abeya, Nelly Wuichet et Gregory Durand) a rencontré Olivier Mayor, Municipal du Service des Affaires Sociales (ci-après SAS) de la ville de Nyon. Malheureusement, le chef de service, Michel Piguet, n'a pas pu être présent, car la soirée coïncidait avec une commission cantonale de l'intégration dont il est le délégué de la ville de Nyon respectivement de la CISEN. Cependant, la séance s'est bien passée avec le Municipal qui avait reçu nos questions au préalable et qui avaient été vues avec le chef de service. La COGEST est satisfaite de ce moment, des réponses qu'elle a obtenues (pendant et après la séance) et tient à remercier le Municipal et le chef de service pour leur collaboration.

La COGEST a décidé d'avoir un moment d'échange avec le SAS, car elle trouvait que le service avait subi une réorganisation (SAS créée en 2005) tant au niveau de son service que de son nouveau chef de service. La loi cantonale sur l'accueil de jour des enfants (ci-après LAJE), le logement social à Nyon ont été les deux points principaux de cette rencontre.

Ainsi, la COGEST se réjouit de voir dans les prochains rapports de gestion, des projets autour de l'aide individuelle au logement, le logement pour les personnes âgées ainsi que des projets touchant à la jeunesse (agrandissement du réseau actuel, accueil pour le préscolaire).

Organisation générale

Q ***Idée d'une présentation générale : Comment le Service est-il organisé ? Organigramme ? Quelles missions ?***

R Le Municipal a présenté le service : les Aînés, la Petite enfance, la Jeunesse, l'Intégration et le Logement.

Q ***Quels sont les effets du nouveau chef de service ?***

R Selon le Municipal, le chef de service répond à une totale satisfaction.

Q ***Quelles suites pour la réorganisation du service des affaires sociales (selon le document établi en 2006/2007 ?)***

R Déploiement des prestations dans les cinq politiques principales (citées à la question A.1) et développement des partenariats, avec les institutions spécialisées et actives dans le domaine social, par exemple Pro Senectute (personnes âgées), Le Relais (jeunes toxicodépendants), Caritas (cours de langues pour migrants), la Croix-Rouge (garde d'enfants malades), etc.

Logement

Q ***Page 140 du rapport « L'année 2008 a été marquée, une fois encore (...) »... c'est comme 2007. Quel bilan en tirer ? 20 logements subventionnés en une année, ce n'est pas beaucoup. Combien y en a-t-il ? Combien de temps le restent-ils ? 20 de plus, mais combien de moins ?***

R En 2009 et 2010 : mise à disposition de 34 appartements subventionnés supplémentaires (10 à la Promenade du Jura et 24 à Bourgogne sud. Les subventions cantonale et communale cessent après 15 ans, toutefois les logements restent très bon marché, car le terrain appartient à la commune et reste en droit de superficie.

76 appartements sont subventionnés et 214 ne le sont plus mais ont un loyer inférieur aux prix du marché.

La volonté de la Municipalité est de saisir l'opportunité de constructions de logements sur ses propres parcelles pour augmenter l'offre d'appartements subventionnés. Aucune limite n'a été fixée concernant le nombre idéal d'appartements subventionnés.

Q *Logement Bel-Automne, quel avenir ?*

Pourquoi certains appartements ne sont pas loués ?

R L'avenir de Bel Automne n'est pas défini clairement, toutefois, on sait qu'il n'est plus adapté au logement pour personnes âgées. A terme, nous cesserons les locations aux aînés et affecterons Bel Automne à d'autres utilisations. Nous louerons les logements qui se libèrent pour des durées déterminées. Certains logements doivent être rafraîchis avant d'être à nouveau proposés à la location.

Plusieurs projets sont à l'étude dans les services concernés (bâtiments, urbanisme, finances et affaires sociales).

Q *Gai Logis : n'importe qui dans les appartements ? La commune a-t-elle son mot à dire ? Est-ce un marché libre ? Quelle subvention ? HLM ? Quels appartements en HLM ?*

R Gai-Logis n'est plus subventionné (+ de 15 ans) mais reste très bon marché. La Coopérative Gai-Logis est propriétaire et elle confie la gestion à une régie, qui propose les locataires à la Commune et au Canton. Ce dernier contrôle les critères d'octroi. La Municipalité a un représentant au Comité de la Coopérative. Les appartements ne sont pas attribués à n'importe qui, mais selon les normes cantonales prévues dans la loi sur le logement. Ces normes prévoient le revenu déterminant maximum du ménage.

Q *Quelles sont les perspectives ? Combien finalement ? Quels sont les réels projets ?*

R Les perspectives sont les suivantes : 10 appartements à la promenade Jura (2009) et 24 à Bourgogne sud (2010).

Q *Donc, quelle politique du logement social/subventionné ?*

R La politique du logement « social » s'oriente sur l'idée de développer les deux axes qui sont l'aide à la pierre et l'aide individuelle. Un préavis sera déposé au Conseil à ce sujet encore en 2009.

Q *Appartements de dépannage : toujours et combien pour les nyonnais en difficulté ? Quelle est la durée moyenne et les raisons ?*

R Les appartements de dépannage sont réservés aux familles nyonnaises mises à la porte de leur logement du jour au lendemain à la suite d'un événement indépendant de leur volonté : expulsion par décision de justice, incendie, inondation, catastrophe naturelle. Ces appartements ne peuvent plus être mis sur le marché, car sont insalubres ou à démolir suite à plan de quartier. Actuellement, sur 6 logements de dépannage, 2 sont occupés et 4 sont voués à la démolition courant 2010. Ils ne peuvent accueillir des personnes qu'en cas d'extrême urgence et non sans une remise en état par le Service des Bâtiments.

Crèches

Q *La loi cantonale sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) : Quelle mise en place pour Nyon ?*

R Calcul du coût moyen nyonnais de l'heure de garde pour trois types d'accueil, création de la politique tarifaire (tarifs en fonction du revenu et rabais fratrie). Création du réseau reconnu en novembre 2008 avec toutes les structures d'accueil subventionnées de Nyon. Une seule commune pour l'instant, recherche d'accords inter réseaux ensuite, et recherche d'accords avec entreprises.

Il y a 600 places de garde dans le réseau de Nyon.

Q *Coordinatrice dès août 2008 ? Comment est-ce que cela se passe ? Qu'est-ce qui a été mis en place ?*

R Guichet central pour inscription + renseignements généraux, procédure de contrôle centralisé du revenu des ménages, création d'une liste d'attente unique, création du dossier de reconnaissance officiel du réseau.

Q *Où en est le guichet centralisé ?*

R Le guichet centralisé est en place depuis le 1.1.09 : Inscription places de garde, contrôle des revenus, renseignements, information.

La liste d'attente est centralisée et l'inscription en ligne se fera plus tard.

A ce jour, 267 enfants sont inscrits sur la liste d'attente.

Le 84 % (488) des familles dont les enfants fréquentent une structure d'accueil membre du réseau sont domiciliées à Nyon. 93 familles (16 %) sont non-nyonnaises.

Q *Développement de crèches en partenariat comme la Mobilière ? Il était prévu 6 enfants « non employés » de la Mobilière, on aurait dû passer à 11 ? Est-ce que le cas ? Y a-t-il eu une augmentation/diminution de cet effectif ?*

R La crèche de la Mobilière dispose d'une autorisation d'accueil du SPJ pour 15 places au total. 6 places sont réservées à des yonnais.

Il y a un bon partenariat et il y a une volonté pour l'introduire dans le réseau yonnais.

Q *Bilan ? Perspectives ? Quels sont les réels projets ?*

R Bilan : UAPE du Couchant.

Selon les dires du Municipal, il faudrait maintenant davantage de place pour le préscolaire que pour le parascolaire. Dans le développement des plans de quartiers sont associés les Services communaux responsables des infrastructures scolaires et sociales, afin de prévoir d'emblée un nombre suffisant de places (classes d'école, UAPE ou crèches)

Aujourd'hui dans le parascolaire le taux est de 9,9 places disponibles pour 100 enfants au total. Avec l'UAPE du Couchant on arrivera à 12,2 places pour 100 enfants.

Le Canton estime que les réseaux devraient attendre au moins 15 places pour 100 enfants. A noter que nous visons plutôt un taux plus élevé, à l'exemple de Lausanne qui atteint aujourd'hui 23 places pour 100 écoliers.

Autres

Q *Cadeau pour les aînés ? Transmis personnellement ? Contenu ? Vol des paniers ? Problème de distribution ?*

R L'entreprise qui confectionnait les paniers (PM distribution) a cessé son activité. Nous changerons donc totalement de contenu et de matière (bois) dès cette année. Nous pensons nous approcher d'un atelier protégé pour confectionner les paniers, ainsi cette prestation envers les aînés sera une « œuvre sociale » à part entière. Selon le SAS, les paniers sont remis en mains propres aux personnes âgées par des bénévoles. Nous n'avons reçu au SAS aucun signalement de personnes dont les paniers auraient été volés.

Q *Croisière des aînés : quelle organisation ?*

R Le SAS l'organise chaque année, coût 29'000.-, très appréciée, + de 500 participants.

Le SAS a augmenté l'âge pour les participants (65 ans à 70 ans). Ils l'ont fait pour maintenir ce concept qui est très apprécié.

2. Administration Générale – Finances

La sous-commission composée de Mme Chantal Thuillard, Messieurs Gregory Durand et David Saugy s'est réunie afin de rencontrer Monsieur le Syndic Rossellat ainsi que Madame la Secrétaire Municipale Madame Huber.

Lors de cette rencontre, les sujets suivants ont été abordés :

- Mode de signature
- Répartition hiérarchique des responsabilités décisionnelles
- Gestion des clés
- Politique d'affichage en ville de Nyon
- Condition du changement de poste de la Secrétaire Municipale

Mode de Signature au niveau bancaire

(Réponses fournies a posteriori par la Municipale Fabienne Freymond Cantone)

Il s'agit de signatures collectives à deux.

Entre Monsieur Daniel ROSSELLAT ou Madame Fabienne FREYMOND CANTONE et Monsieur Christian GOBAT ou Monsieur André DURUSSEL ou Monsieur Philippe EQUEY

Le principe de la signature collective à deux est imposé par la loi, le choix de panacher politicien et fonctionnaires dans le cadre de signatures bancaires apparaît judicieux, ceci dans un souci de définition de responsabilité et de surveillance mutuelle. Il implique notamment que chaque « catégorie » ait connaissance des actions de l'autre.

Répartition hiérarchique des responsabilités décisionnelles

La commission a souhaité savoir qui pouvait prendre quelle décision. En d'autre terme, elle voulait connaître quelles étaient les possibilités décisionnelles, d'un point de vue financier ou opérationnel, aux différents niveaux hiérarchiques de l'administration. En résumé, l'ensemble des décisions est, à l'heure actuelle, pris selon des règles empiriques qui, si elles ont plus ou moins bien fonctionné jusqu'à aujourd'hui, semblent plus tellement d'actualité tant en rapport à la taille de notre commune qu'avec les méthodes de gestion moderne.

Si la commission a pu constater l'état actuel de la situation, il lui a été expliqué qu'un certain nombre de mesures étaient en cours et allaient clarifier la situation. Ainsi, le futur statut du personnel devra mieux régler les niveaux hiérarchiques au sein de l'administration. Un règlement de la municipalité, avec des règles de fonctionnement de cette dernière, des directives communales sur les possibilités décisionnelles des différents dirigeants de la commune devrait bientôt être présenté au conseil communal.

Le Syndic a annoncé qu'il allait donner des limites de compétences.

Gestion des clés

(Réponses fournies a posteriori par le Municipal Claude Uldry)

Le service des bâtiments s'occupe de la gestion des clés magnétiques pour les bâtiments suivants : Château, Nyon-Marens, Ferme du manoir, place du Marché 2, Les Alleveys, Ecole de Gai-Logis, Ecole du Couchant et bientôt le Musée Romain. Les personnes recevant une clé signe un formulaire qui leur signale, lors de leur départ, qu'ils doivent rendre leur clé pour annulation. La perte d'une telle clef est facturée à l'utilisateur grâce à ce système. Il existe des listes des porteurs

de clés et des contrôles sur la possibilité d'éventuelles « visites » non désirées dues à la perte de clés sont effectués.

Pour les services disposant de leur propre bâtiment, à savoir, STEP, Voirie Bourgogne, SI, et Espace vert, ils sont gérés (au niveau des clés) directement par le chef de service. Le service des bâtiments n'a pas d'information sur les procédures en place quant à la remise de clés, ni quant à l'existence de liste de titulaires de clé ou encore si des clés se baladent dans la nature.

La COGES pense que la gestion de clé devrait être centralisée, afin de garder une vision globale de la situation. De ce fait, la remise des clés lors d'un départ devrait être maîtrisé par un seul service. Lorsque l'on connaît l'investissement que représente la mise en passe d'un bâtiment ainsi que le risque potentiel de visites indésirables lors d'une « perte de clé », il semble naturel que les responsabilités soient bien définies, même si un chef de service veut distribuer lui-même les clés de « son bâtiment ».

Politique d'affichage en ville de Nyon

La commission a pu consulter les plans d'implantation des panneaux, il en est ressorti les éléments suivants :

Il existe trois types de panneaux (publicitaires, informatif, utilité publique)

Les panneaux informatifs (culture, circulation routière) et les panneaux d'utilité publique (politique, fête des voisins, ...) ont été implantés selon une décision municipale découlant d'une proposition des chefs de services concernés. Les panneaux informatifs sont amovibles.

Pour les panneaux publicitaires, ils ont été implantés selon la demande de la société d'affichage, mais en taille et quantité fixées par l'exécutif. Il y en a contractuellement moins qu'auparavant, toutefois il est bon de préciser que l'ancienne société avait, au fil du temps, supprimé un certain nombre d'emplacements d'affichage devenu obsolète. Ainsi, il y en a effectivement plus qu'avant la campagne de remplacement. Dans la mesure où la Municipalité aurait reconduit le contrat avec l'ancienne société, elle aurait, selon toute vraisemblance, implanté à peu de chose près, les mêmes panneaux aux mêmes endroits. De ce fait, elle a choisi, selon les offres, la solution la plus rentable financièrement. La Municipalité aurait pu faire le choix d'une ville sans publicité, ce qui aurait eu deux conséquences principales : une augmentation substantielle du coût d'achat et d'exploitation dont la collectivité à la charge (information et utilité publique) et aurait poussé les sociétés d'affichage à trouver des emplacements sur le domaine privé rendant ainsi l'affichage plus « sauvage ».

Condition du changement de poste de la Secrétaire Municipale

Les conditions du changement de poste de Mme Huber entre la fonction de Secrétaire Municipale qu'elle occupe aujourd'hui et le poste de déléguée au développement durable qu'elle occupera demain semble être correct. La sous-commission s'est davantage penchée sur les principes que sur les détails de cette mutation. Il apparaît clairement que d'un point de vue salarial une diminution du traitement sera effectuée afin que le nouveau salaire se situe à la hauteur des postes avec des responsabilités similaires (existant déjà au sein de la commune). D'un point de vue de gestion, il reste très intéressant pour l'organisation communale de pouvoir, d'une part, proposer un tel poste à une personne connaissant bien la commune afin de faciliter les contacts inter-services et d'autre part de pouvoir garder dans le giron communal la Secrétaire Municipale afin de faciliter le suivi des dossiers et la passation de pouvoir avec sa remplaçante.

Développement économique (cf. p. 25 du RG 2008)

Le rapport de gestion mentionne que le développement économique était principalement organisé par le Conseil régional notamment au niveau des rencontres interentreprises. Actuellement, plus

rien ne se fait. Lors de la rencontre, la commission s'est inquiétée de savoir si la Ville de Nyon pouvait prendre le leadership du développement économique régional. Le Syndic répond que c'est envisageable grâce aux compétences de la nouvelle secrétaire municipale.

3. Mobilité / Transports

Introduction

La sous-Commission **Mobilité Transports**, composée de MM. Patrick Buchs, Dominique Karlen et de Mme Suzanne Favre (rapporteuse), s'est réunie, le 7 avril 2009, en présence de Mmes Elisabeth Ruey-Rey, Municipale, Karin Magnolley, Déléguée à la Mobilité, et de M. Christian Gilgen, commissaire adjoint de la Police.

Nous profitons de l'occasion pour exprimer nos remerciements aux intervenants de cette séance qui s'est déroulée dans un climat constructif. L'échange a été franc et positif. Nous nous plaignons à relever la disponibilité dont ont fait preuve les intervenants.

Pour cela, la COGES a voulu porter un regard sur les différents domaines liés à la mobilité, tels que les transports publics, projets d'améliorations (RDU), problèmes à venir (Av des Eules en particulier).

Madame la Municipale se dit ravie de l'entretien. Elle nous a signalé que beaucoup d'études se font spécialement dans le domaine de la Mobilité. Ces études correspondent à une nécessité, bien que les résultats ne seront visibles qu'à long terme.

Les questions abordées ont été transmises au préalable.

Transports Publics Nyonnais

La Ville de Nyon et l'entreprise TPN ont un but commun : répondre aux besoins des Nyonnaises et des Nyonnais en leur proposant des transports publics performants.

Dans ce but, en avril 2008, une dizaine d'apprentis de la Ville de Nyon ont sillonné les rues de Nyon et environs en bus et interviewé près de 500 usagers des lignes urbaines Prangins ainsi que les lignes périurbaines Divonne-Coppet, Céligny-Coppet, Gingins et Gland afin d'opérer un sondage. Les résultats, toutes catégories d'usagers confondus, ont mis à jour que les usagers des TPN se montrent globalement satisfaits. Ils mettent en évidence que les usagers accordent beaucoup d'importance aux bonnes fréquences et correspondances, à savoir :

- 90% jugent ces critères plutôt ou très importants.
- La desserte (83%) et la durée du trajet (70%) sur le réseau des TPN sont deux points forts.
- Il ressort de cette enquête que presque 9 usagers sur 10 sont plutôt ou très satisfaits. Les usagers accordent une grande importance aussi bien au contact, qu'à la serviabilité qu'à la conduite sur route des chauffeurs des bus.
- Plus de 4 usagers sur 5 sont satisfaits de la situation actuelle.
- Plus de 80% des usagers apprécient de manière quasi unanime la propreté, le confort et la sécurité à bord des bus TPN.
- 25% des usagers estiment la lisibilité des horaires imparfaite.
- 20% jugent la signalisation aux arrêts insuffisante.
- Quant aux correspondances et destinations, il est intéressant de relever que 54% des usagers font un trajet avec correspondance ; cette proportion s'élève à 65% pour les personnes avec une activité professionnelle.
- Il est à relever que 52% des correspondances se font en direction de Genève, 38% en direction de Lausanne.

- 70% des personnes interrogées perçoivent les TPN comme une entreprise moderne, sympathique et efficace.

Si le constat montre que les usagers souhaiteraient une meilleure fréquence de correspondances, cette demande pourra, malheureusement, jamais être pleinement satisfaite en raison du coût que cela engendrerait. Les pistes d'amélioration sont toutefois tangibles, comme l'augmentation du nombre de bus aux heures de pointe au détriment des fréquences pendant les heures creuses, ou encore la modification du nombre de lignes et de leur parcours. Le démarrage de ce projet devra attendre l'établissement d'un concept de mobilité global.

Questions posées par la sous-commission

Q *Quelle est l'architecture des horaires TPN , quels critères*

R L'objectif prioritaire, également une exigence fédérale, est de coordonner les horaires des bus avec l'arrivée des trains.

Q *La Fréquence des bus / développements*

R 3 lignes de 6h15 à 19h sont desservies au rythme de 20 minutes les jours ouvrables avec horaires réduits le week-end. L'offre qui s'est étoffée est jugée bonne par rapport aux villes de la même dimension.

Q *La satisfaction des usagers vis-à-vis des TPN*

R En complément à ce qui est mentionné ci-dessus, la satisfaction est bonne notamment en ce qui concerne les chauffeurs. Il reste à mentionner que la majorité des usagers accordent une importance prépondérante quant au contact, la conduite et au rôle du chauffeur de renseigner utilement.

Q *Les employés TPN / l'accueil, la formation*

R Les employés suivent un cours d'accueil auquel une grande importance est accordée par la Direction des TPN.

Q *Les recettes enregistrés par les TPN*

R Les recettes ont augmentées de CHF 514'080.— à CHF 539'782.— soit de 5%. Env. 30% des recettes sont dues aux abonnements (abonnements généraux et abonnements TPN).

Q *Le déficit des TPN*

R Les collectivités publiques couvrent le déficit de tout transport public. Pour les transports urbains, ce sont la Ville et le Canton selon une clé de répartition fixe. Selon les comptes provisoires des TPN, en 2008, le déficit à la charge de la Ville était de CHF 909'125.--. Les acomptes 2008 versés par la Ville dépassent ce montant de CHF 55'875.--, somme qui sera portée au crédit de la Ville lors de la 2e demande d'acompte 2009. Au déficit couvert par la Ville s'ajoutent CHF 56'368.— dans le cadre de la convention MobiNyon et CHF 2'431.—pour des services hors offre de base (correspondance Rive-Gare pour Navibus, si décalée par rapport à l'horaire de la ligne 5. Mini-entente tarifaire pour abonnements bateau-bus combiné).

Q *Fonctionnement de la tachygraphie / emploi de temps / temps de pause des chauffeurs*

R Les temps de pauses sont réglementés et se font en conformité de la loi avec un système de rotation à respecter. Les bus sont équipés d'un système, semblable aux boîtes noires des avions, qui permet, en cas d'accident, de retracer les deux derniers kilomètres du véhicule.

Q *Y a-t-il des cas de chauffeurs agressés / incivilités ?*

R Selon les informations de la Police, il n'y a pas de problème particulier. La police ne monte dans les bus, qu'en cas de problème. Dans ce cas, le chauffeur appelle la Police et une plainte est systématiquement déposée. Pour ce qui est de la gare du Nyon-St-Cergue, la police n'entre pas non-plus à l'intérieur s'agissant d'une zone privée, appartenant au Nyon-St-Cergue. Cependant, des policiers sont en faction à la gare de Nyon tous les matins.

Q *Le contrôle billets / modus vivendi*

R Les contrôles se font de façon ponctuelle par 4 personnes, qui sont également chauffeurs des TPN, en moyenne 4 à 6 x par mois. Les contrôles sont sensiblement renforcées 3 fois par année. Peu d'infractions constatées.

Q *Le parc véhicules et son entretien*

R Parc de véhicules moderne avec 22 bus dont 80% ont moins de 5 ans. Pour l'entretien les TPN disposent de leur propre atelier. Les problèmes majeurs sont résolus par le fabricant des véhicules.

Q *Comment tient-on compte de la forte augmentation de personnes dans les petits villages à forte construction ?*

R La question est traitée dans le rapport de gestion, sous ch. 7 « Etude de la restructuration du réseau du bus du district de Nyon ».

Q *L'arrangement tarifaire avec d'autres communes.*

R Avec Prangins des pourparlers sont en cours, dans le cadre de MobiNyon. But : mise en place d'un tarif communautaire. A relever aussi l'intégration du district de Nyon à Mobilis, d'ici fin 2009 au plus tôt.

Q *Le train Nyon-St Cergue*

R La question est traitée dans le rapport de gestion, sous ch. 7 « Périmètre d'aménagement coordonnée d'agglomération (PACA) Nyon-St-Cergue », d'une part et, d'autre part, sous ch. 4 « Transports publics », paragraphe « Projet de nouveau dépôt NStCM « Au cours de notre entretien, nous avons pu entrer plus dans les détails que nous résumons comme suit :

L'augmentation prévue des cadences du Nyon-St-Cergue avec le passage au quart d'heure, risque d'apporter pas mal de problèmes, notamment au niveau de l'Avenue des Eules, déjà encombrée, avec le passage à niveau. Selon le plan de mobilité de Fléchères Nord, le passage au quart d'heure devrait se faire d'ici 2011. La commission s'est inquiétée de savoir ce que la Municipalité, en liaison avec le Nyon-St-Cergue et le conseil régional avaient prévu pour régler le problème de ce passage à niveau. Enterrement de la route ou du train ? Qui finance ? Pour l'instant, il n'est prévu aucun tunnel, cependant le temps d'abaissement des barrières peut-être diminué. Nous nous acheminons donc plutôt vers une solutions du style Bourdonette avec le TSOL à Renens.

Afin d'éviter tout malentendu, il est utile de signaler qu'au sujet des passages à niveau du Nyon-St Cergue, il y a lieu de faire la distinction entre le futur passage du NStC dans le cadre de la RDU (dont fait mention la sous-commission de l'Urbanisme) et le passage à niveau de l'Avenue des Eules (cité par la présente sous-commission Transports Mobilité).

A noter, qu'à terme, la réalisation de la RDU devrait permettre de désengorger l'avenue des Eules. Mais les prévisions de la création de la RDU sont, pour l'instant du moins, à long, voire trop long terme. De plus, la RDU sera, elle-même, vite saturée.

Dans une info relevée dans la presse récemment, il était mentionné que le nettoyage du train, après vomissure, était payé CHF 30.--. La sous-commission a posé la question sur quelle base

une telle décision était prise. Il lui a été répondu que cela concernait la gestion des TPN et n'est, par conséquent, aucunement du ressort de la Municipalité.

Conclusion :

La sous-commission Transports Mobilité a reçu toutes informations utiles quant aux TPN. Il a été répondu à toutes nos questions.

Néanmoins, la sous-commission estime, étant donné qu'il s'agit d'une entreprise privée/publique, qu'une meilleure transparence serait de mise envers ceux qui financent et couvrent les déficits. Force est de constater qu'une certaine opacité subsiste.

MOBILITE

L'année 2008 est la 1^{ère} année entière de fonctionnement de l'Office de la mobilité. L'Office est rattaché à la Police municipale, sous la conduite directe de Mme la Municipale en charge de la sécurité, de la mobilité et des transports.

Nous avons fait un tour d'horizon avec Mme la Municipale et la responsable de la Mobilité, Mme K. Magnollay, employée à 80%. Etant donné les nombreuses structures à créer et pour assurer le bon fonctionnement d'un service dont la mise en place de toutes les nouvelles structures a nécessité de grands efforts, une 2^e place de travail a été créée, à 80%, dès 2009.

Les missions et points forts de 2008, ainsi que le détail des actions de cette Office, dont les activités ont été gérées, jusqu'alors, par plusieurs services (Service de l'urbanisme, Service des travaux et d'environnement, Police Municipale), se trouvent réunis dans le rapport de gestion.

Au cours de notre entretien, nous avons pu prendre connaissance de trois importantes mesures prises dans le cadre du personnel de l'administration communale de la Ville de Nyon dont le but est de rendre les employés attentifs à modifier leurs habitudes, dans le domaine des transports/déplacements notamment, pour donner l'exemple d'une mobilité douce par des actions concrètes. Les mesures prises sont le Mobilité CarSharing, l'introduction de vélos à assistance électrique (VAE) et l'offre d'abonnements transports publics à des prix attractifs.

Mobilité CarSharing

L'introduction de l'autopartage (sous le nom de Mobility CarSharing) destiné, dans un 1^{er} temps, aux services du Centre Ville est une des réalisations dans le cadre du plan de mobilité. Dès septembre 2008, une voiture est disponible de 7h30 à 17h30 à proximité du Manoir, réservée à l'usage exclusif des collaborateurs de la Ville durant la journée. Son utilisation a fait ses preuves dès le départ. Une 2^e voiture a donc été acquise dès mi-décembre. Elle est stationnée au même emplacement. D'autres sites pourraient suivre en fonction des besoins des services concernés et du potentiel d'utilisation par des tiers dans le même périmètre.

Vélos à assistance électrique (VAE)

Le lancement du programme de promotion s'est fait au printemps 2008. Son but est que les employés puissent s'en servir pour les déplacements professionnels sur le territoire de la Ville. Outre l'achat à l'intention des employés, les collaborateurs de la Ville, ont aussi la possibilité de se porter acquéreur d'un vélo à titre personnel.

Abonnements transports publics

Un des éléments forts du plan de mobilité sont les subventions accordées aux employés de la Ville pour les abonnements des transports publics que voici :

- Demi-tarif CFF 1, 2 ou 3 ans : offert
- Transports urbains TPN annuel : rabais CHF 300.—
- Abonnement de parcours CFF, NStCM ou TPN annuel : rabais CHF 300.—
- Abonnement général CFF annuel : rabais CHF 1'000.--

A titre comparatif, comment cela se passe-t-il ailleurs ?

- La Ville de Genève offre à ses collaborateurs un rabais d'environ CHF 200.—sur leurs abonnements Unireso Tout Genève (CHF 349.—au lieu de CHF 650.—pour adultes, CHF 245.—au lieu de CHF 450.—pour les juniors).
- La Ville de Lausanne subventionne les abonnements annuels Mobilis (zone tarifaire lausannoise et morgienne) de parcours ou général à hauteur de CHF 240.--. Pour obtenir la subvention, les collaborateurs doivent justifier de l'utilisation de cet abonnement pour se rendre au travail.
- La Ville de Morges ne subventionne pas d'abonnement pour les transports publics.
- La Ville de Vevey accorde CHF 100.— à chaque collaborateur pour l'achat d'un demi-tarif, de parcours, de cartes journalières ou d'un vélo. Cette allocation est entièrement financée par les revenus liés au stationnement des collaborateurs.

Questions posées par la sous-commission

Q *Comment fonctionne le Plan Mobi Ville comme employeur ?*

R Le système de subvention des abonnements transports publics est mis en place et fonctionne depuis le début de l'année 2008. Demande pour abonnements généraux et demi-tarifs : à ce jour ont été délivrés 60 subventions, dont 47 pour demi-tarifs, 4 pour TPN urbain, 4 pour abonnements parcours et 5 abonnements généraux.

Q *Où est-on avec le système auto-partage Mobility ?*

R Le système d'auto-partage Mobility a été introduit et fonctionne depuis l'automne dernier. Actuellement on travaille sur la standardisation de l'évolution écologique pour l'achat des véhicules de service.

Q *Premières impressions quant aux vélos électriques (VAE)*

R Les premiers vélos électriques (VAE) (SAS 4 unités, SI un vélo) sont en place depuis la fin de l'année et vont être complétés, en principe au mois de juin par des vélos pour les collaborateurs du centre-ville (en vélo-partage). Demande de bons pour vélos électriques : 5. ont été délivrés à ce jour. Tous à des habitants de Nyon aucun pour les collaborateurs en ville.

Q *Stationnement payant pour les collaborateurs*

R L'extension du stationnement payant pour les collaborateurs est en cours. Celle-ci est conforme à la décision du Conseil Communal qui impose une tarification du stationnement pour collaborateurs et elle sera mise en vigueur à l'automne. 30 places seulement sont encore louées selon l'ancien système.

Q *Comptage de voitures en Ville*

R Une présentation a été faite en avril 2008 au Conseil. La suite à donner sera définie dans le concept de Mobilité urbaine qui est sur la point de démarrer.

Commentaires :

A la lecture du rapport de l'Office de la Mobilité et au cours de l'entretien que nous avons eu, avec Mme la Municipale et la responsable de l'Office, nous avons pu nous rendre compte que bon nombre de choses ont déjà été mises en route durant cette première année depuis la création de l'Office. Nombreux sont les objectifs en cours dont les résultats ne se feront jour que plus tard. Les tâches à réaliser sont importantes. C'est un service où beaucoup reste à faire.

Il nous est apparu que ce tout nouveau service fonctionne bien. Il est bien géré. Le dynamisme et le sens professionnel de sa responsable, Mme Karin Magnolley, nous ont plu et nous ont donné la certitude que cet Office, qui va crescendo dans ses tâches et responsabilités, est très bien géré.

Cependant, l'Office de la mobilité est encore mal connu et parfois mal compris tant par les collaborateurs que par le Conseil Communal. La mobilité étant l'un des grands défis qui attend Nyon ces prochaines années, c'est par conséquent un service qui prendra de plus en plus d'importance. Afin qu'il puisse atteindre les objectifs fixés, il faudra lui donner les moyens de ses ambitions.

Tour d'horizon avec la Police

en la présence de M. Christian Gilgen, Commissaire adjoint de la Police

Q Problèmes avec des jeunes dans le Nyon-St-Cergue, notamment les vendredi et samedi (trop de boissons) / sécurité

R Pas de problème majeur. Si problème il y a, la Police fait un tour. Le simple fait de leur présence aux abords fait office de dissuasion.

Q Dangérosité de la circulation derrière la gare ; dans la fameuse « zone de rencontre »

R Jusqu'à maintenant, fort heureusement, aucun accident n'a été déploré derrière la gare. Comme dit plus haut, la Police est présente à la gare tous les matins de 7 heures à 8 heures.

Q Passage de sécurité pour aller à la plage en été

R Un membre de la sous-commission a relevé selon lui la dangerosité du passage à piétons près de la plage. La police n'a pas connaissance d'incident particulier à cet endroit, mais elle fera une observation cet été.

Q Prix des abonnements pour les places de parc / Liste d'attente

R C'est le service de police qui est chargé de la gestion des abonnements des parkings publics de la ville.

La politique tarifaire de la ville de Nyon concernant les abonnements des places de parc est composée de trois catégories :

- | | |
|-------------|--|
| Catégorie A | Frs 150.—pour résidents nyonnais, domiciliés entre lac et voies ferrées n'ayant ni garage ni place privée ; |
| Catégorie B | Frs. 225.—autres résidents nyonnais ne répondant pas aux critères ci-dessus et pour les demandeurs n'habitant pas Nyon mais travaillant à Nyon (attestation de l'employeurs obligatoire) ; |
| Catégorie C | Frs. 270.—pour tout demandeur habitant hors de Nyon et travaillant hors Nyon (pendulaires). |

Il n'y a pas de liste d'attente; les abonnements sont reconduits d'année en année. Si une personne désire un abonnement, elle doit en faire la demande auprès de la police, qui lui indique

s'il y a une place vacante Les abonnements sont payables tous les 3 mois. Les prix sont revus et ajustés au fil du temps.

Capacité parking périphériques

Ruettes : 150 places balisées
Clémenty : 137 places balisées
Martinet : 300 places non balisées

Contrôles de vitesse effectués par Police, en octobre 2008, sur la Route de St. Cergue.

3 contrôles de vitesse radar, appelé « Speedy » ont été effectués les 1^{er}, 6 et 30 octobre 2008. Le total portait sur un nombre de 6.600 véhicules. Peu d'infractions constatées dues à une vitesse excessive. La vitesse la plus élevée constatée était de 58kmh sur un tronçon limité à 50kmh.

4. Ressources et Relations Humaines

Introduction

La sous-commission de gestion en charge des Relations & Ressources Humaines, composée de Madame Chantal Thuillard et de Messieurs Knut Rupprecht et Marc Prudente (rapporteur), a visité ce service le lundi 20 avril. Nous tenons à remercier chaleureusement, Monsieur le municipal Claude Uldry et le chef de service des R&RH, Monsieur Claude-Alain Burki pour leur accueil, réponses et nombreuses explications.

La sous-commission a décidé de se pencher surtout sur les procédures d'engagement du personnel communal, sur ses relations avec les autres services ainsi que de son rôle dans le respect et l'application des différentes procédures par les services.

Afin de pouvoir auditer au mieux ce service, une liste de questions a été établie. Elle a servi de base à toute la discussion.

Fonctionnement du Service R&RH

Le service des R&RH est composé de 7 postes de travail en comptant la juriste Mme Vuille-dit-Bille.

Missions du service

Le service des R&RH a principalement deux missions :

- 1. ECONOMIQUE**
- 2. SOCIALE**

Dans cette double perspective, le service est chargé de :

- De vérifier l'application du statut du personnel, les textes de lois et autres règlements en relation avec le droit du travail et le personnel communal
- Recruter le personnel et les cadres, gérer les mutations et les travaux administratifs qui en découlent
- Gérer les dossiers individuels
- Superviser l'établissement et le versement des salaires
- Faire des propositions pour le développement de la politique en matière de ressources humaines

- Gérer le portefeuille des assurances

L'Office Juridique est attaché au service des R&RH pour des questions essentiellement administratives. Il n'a pas fait l'objet d'un audit.

Commentaire de la COGES :

Dans le préambule de son rapport 2006, la COGES avait fait la remarque suivante :

« Le R&RH, de part sa position transversale au sein de l'administration communale, nous paraît devoir désormais prendre une place prépondérante dans la perspective d'une gestion du personnel moderne, cohérente et efficace. »

Force est de constater, que par ces missions il conserve un rôle plutôt traditionnel, principalement centré sur le support administratif au lieu d'amener une valeur ajoutée avec une plus grande implication sur le plan stratégique de la gestion de la commune.

Dans les discussions il est apparu primordial que la Municipalité précise sa volonté sur la direction qu'elle désire donner au rôle de ce service.

- *Doit-il continuer à garder ce rôle de support administratif ?*
- *Avec une approche plus stratégique, ne devrait-il pas plutôt être rattaché directement au Syndic comme c'est le cas dans de nombreuses communes ?*

Questions posées par la sous-commission

Q Pourquoi la mise en place du logiciel BIXI pour la gestion des temps de travail prend-elle autant de temps ?

R Le système a été installé dans les services en 2006 pour une période d'essai de 6 mois. Au terme de ce délai, la plupart des services ne se sont pas montrés intéressés.

Une certaine permissivité dans l'adaptation des horaires du statut du personnel très rigide, a eu pour effet de faire passer BIXI pour un outil de contrôle.

Le service R&RH a patiemment démontré les avantages de ce système et la satisfaction rencontrée dans les services l'utilisant ont permis de l'équiper à toute l'administration communale sauf à la Culture et aux Services industriels.

Il a été suggéré d'utiliser le témoignage de collaborateurs qui l'utilisent avec satisfaction pour convaincre les sceptiques.

Les R&RH n'ont pas pu bénéficier d'une claire volonté ni d'un soutien de la part de la Municipalité qui aurait pu accélérer sa mise en place.

Q Dans son rapport, la fiduciaire relève qu'il n'y a pas de traces de supervision effective et de suivi lors de la gestion courante des salaires, que M. Buvelot assume cette tâche seul. Est-ce toujours le cas à ce jour ?

R Non, un poste supplémentaire a permis de seconder M. Buvelot dans sa tâche.

Le travail de comptabilisation des salaires a toujours été l'objet d'une surveillance. Le Municipal et le chef de service ont mensuellement suivi le paiement des salaires à l'aide d'un tableau croisé indiquant l'évolution des paiements d'un mois à l'autre. De plus, le service des finances procède lui aussi à une vérification.

Les salaires des mamans de jour engagées par le réseau nyonnais sont calculés directement par la coordinatrice. La commune effectue leur paiement.

Q ***La problématique de recrutement de personnel due à la pénurie s'est-elle accentuée ?***

R Pour les métiers techniques et la police, le marché s'est encore rétracté

Pour les postes administratifs, jusqu'à la position de cadre une augmentation des demandes d'emploi est avérée.

Q ***Le service des R&RH reçoit-elle encore le président de la commission du personnel et à quelle fréquence ?***

R Oui, toutes les semaines

La commission du personnel actuelle est moribonde. Afin de garantir un interlocuteur privilégié pour les R&RH, il serait important de donner vie à un groupe représentatif du personnel de la commune.

Q ***Quel est le taux d'absentéisme ?***

R Il n'y a actuellement pas de chiffres disponibles

La mise en service du logiciel BIXI dans TOUS les services, permettrait de connaître précisément ce chiffre.

En guise de prévention, une visite est organisée tous les 4 ans par la ligue de la santé.

Q ***Comment se fait-il que certains recrutements soient directement effectués par les SI ?***

R Les S.I. ont décidé de le faire eux-mêmes. Actuellement les R&RH n'ont pas le statut pour diligenter les autres services.

Normalement, depuis 2006, tous les engagements devraient passer par les R&RH.

Q ***Les procédures de recrutement exposées dans le rapport s'appliquent-elles pour tous les postes ?***

R Non, les personnes postulant comme cadre de direction ainsi chef de service sont soumises à un « assessment center » soit une journée de sélection permettant une évaluation réaliste des candidats.

Les postulants jusqu'au poste de cadre passent par un entretien et leur « savoir être » est également évalué à l'aide d'un questionnaire « Pers Profile ».

Q ***Quelles sont les mesures mises en place pour "stabiliser le turn-over" ?***

R Peu d'actions sont menées par les R&RH, l'indépendance des services ne permet pas une réelle coordination et prévention des problèmes.

Le principal moyen de réduire le turn-over serait d'améliorer la relation entre l'encadrement et les collaborateurs (coaching, implication, participation à la prise décision, responsabilisation et autonomie). Il faudrait passer par une création d'une véritable culture managériale allant dans ce sens, suivie par une série de formations pour les cadres afin de développer leurs compétences managériales.

Q ***Quel est le turn-over de la police municipale et quelles pourraient être les mesures pour le réduire ?***

R De par les nombreux avantages qu'elle offre (augmentation de grade en fonction de l'ancienneté, spectre du travail de policier plus étendu), la gendarmerie cantonale vampirise les forces vives de notre police communale.

Pour arrêter cette hémorragie, l'indemnité de service à été doublée dès 2008

Q **Comment arrive-t-on à la conclusion qu'un processus de recrutement est évalué à une semaine de travail ? Quelles sont les moyens envisagés ou à entreprendre pour en réduire la durée ?**

R C'est effectivement le temps moyen pour parvenir à l'engagement définitif d'un nouvel employé

Il comprend toutes les heures passées à la réception, à l'évaluation des nombreuses demandes, à la 1ère sélection, aux allers et retours entre les R&RH et les services concernés, aux audits des candidats, aux propositions finales retenant les 4 à 6 derniers candidats et aux retours des dossiers aux non retenus aux candidats.

Q **Comment les besoins de formation sont-ils déterminés ?**

- Volonté de la personne
- Déterminés dans les entretiens annuels
- Selon le budget
- Selon la mise à jour des normes, les contraintes légales et techniques de travail

Q **Existe-il un plan de formation et comment est-il mis en place et suivi ?**

R Non, la formation est à la demande

Le service des R&RH organise ponctuellement des formations internes

Q **Existe-il un système d'évaluation de la formation ?**

R Projet existant dans les procédures que le service des R&RH aimerait mettre en place

Q **Quelles seraient les opportunités de job-sharing ?**

R S'il est bien défini et bien coordonné, de bonnes perspectives sont envisageables

Les services administratifs offrent de meilleures possibilités de partage du travail

Q **Quel est le plan d'action pour la révision du statut du personnel ?**

R Le nouveau statut est en cours de finalisation, éventuellement pour juin 09

La modification ou l'adaptation de la grille n'est pas encore en discussion. Elle est en attente du vote sur le préavis Municipal concernant la privatisation des SI qui comporte également le projet d'une grille salariale pour leur service.

A ce jour, il n'y a pas encore eu de consultation ou d'implication avec la commission du personnel (voir remarque pt4). Ceci aura lieu en temps voulu.

Q **Dans le Rapport de Gestion Municipal il est indiqué « Valoriser des métiers plutôt que des postes » qu'entendez-vous par là ?**

R Il s'agit de favoriser les compétences face à l'ancienneté.

Q **Combien de Maîtres d'apprentissage existe-il au sein du personnel communal et quelles sont les mesures d'encadrement et de suivi, effectués par le service des R&RH ?**

R Il y a environ 20 formateurs

Entre autre suivi de la rotation des apprentis au sein des différents services

- Q **Quel est le ratio du nombre d'apprenti par rapport au nombre total du personnel ?
Quelle est la comparaison avec les villes de Vevey et d'Yverdon (ou d'autres) ?**

Nombre et évolution des apprentis :

SERVICES	Année d'apprentissage	2007 / 2008	Année d'apprentissage	2008 / 2009
BATIMENTS	2ème	1	2ème	1
CONTRÔLE DES HABITANTS	1ère	1	1ère	1
CULTURE	1ère	1	1ère	1
CULTURE	2ème	1	2ème	2
CULTURE	4ème	1		
ESPACES VERTS	1ère	2	1ère	2
ESPACES VERTS	3ème	1	2ème	1
FINANCES	3ème	1	3ème	1
RESSOURCES & RELATIONS H.	3ème	1	3ème	1
SERVICES ADMIN. GENERALE	1ère	2	1ère	2
SERVICES ADMIN. GENERALE	3ème	2	3ème	3
SERV. AFFAIRES SOCIALES	1ère	1	1ère	0
SERV. AFFAIRES SOCIALES	2ème	2	3ème	0
SERVICES INDUSTRIELS			1ère	1
SERVICES INDUSTRIELS	3ème	2	2ème	1
TRAVAUX	2ème	1	2ème	1
URBANISME			1ère	1
INFORMATIQUE				
Total		20		19

Remarque : En raison du tournus interservices, la comparaison de l'évolution d'un apprenti d'une année sur l'autre n'est pas réalisable avec ce tableau.

Ratios et comparaisons :

Villes	Nombre d'apprentis	Nombre d'employés	%
Morges	28	280	10.00
Pully	15	230	6.50
Vevey	13	331	3.95
Yverdon	21	600	3.50
Nyon	19	292	6.50
	96	1'733	5.55

- Q **Malgré le manque flagrant de personnel au service des bâtiments, un poste vacant depuis l'été 2008 n'est toujours pas repourvu. Pourquoi ?**

R Voici 3 raisons parmi d'autres qui nous ont enjointes à retarder un peu l'engagement d'un collaborateur pour ce nouveau poste :

1. Service des RRH en début d'année mis sous pression par les autres services pour leurs nouveaux postes et le "courant" (départs normaux, mises à la retraite, etc...)
2. Espoir qu'en milieu de crise nous ayons plus, mais surtout de meilleurs dossiers qu'en 2008 lors de nos autres recherches.
3. Réévaluation du poste après le travail de la Municipalité concernant les priorités de législature

Commentaires de la Coges

Suite à son travail, la sous-commission a constaté qu'un certain malaise règne entre les R&RH et les autres services. On peut les résumer comme suit :

- Actuellement les R&RH sont utilisés comme secrétariat ou comme distributeur de services dans le secteur des relations humaines.
- Le service n'a pas reçu l'autorité nécessaire pour mener à bien les objectifs de ses missions.
- Le service n'a pas reçu l'autorité nécessaire pour cadrer et orienter les services.
- La sous-commission n'a pas saisi si cette situation est le fait d'une volonté politique ou si cela provient d'un manque de rigueur du collège municipal ou encore, si c'est l'absence de volonté d'avoir un service des R&RH qui respecte le cadre de ses missions.
- Les R&RH n'ont pas l'autorité pour imposer l'application de projets (p.ex. BIXI)

Conclusions

La sous-commission a pu se rendre compte que le personnel du service connaît parfaitement sa mission et qu'il est apte à répondre efficacement à toutes les exigences de ses missions.

Malheureusement, force est de constater que l'autorité nécessaire pour exiger le respect des statuts, des procédures et autres réglementations auprès des services ne lui a pas été accordée.

Cette situation a déjà été relevée par la COGES lors de son audition de 2006.

Il est nécessaire que le collège municipal se détermine sur ce point afin que le service des R&RH puisse répondre correctement aux missions qu'elle lui a confiées.

5. Bâtiments et domaines de plaine

Préambule

La sous-commission de gestion chargée d'examiner le service des Bâtiments et Domaines de plaine (ci-après services des Bâtiments) s'est réunie le jeudi 9 mars 2009, elle était composée de Madame Nelly Wuichet (excusée), de Messieurs Benjamin Ruey et Jacky Colomb (rapporteur). La commission a été reçue par Monsieur Claude Uldry, Municipal en charge du service et Monsieur Claudio Di Lello, chef de service, nous les remercions pour leur accueil, les explications qu'ils nous fournies et les réponses à nos questions.

La réunion a débuté à 16h par la visite des locaux et la présentation des membres du personnel et leurs rôles au sein du service.

Les locaux

A l'occasion de cette visite, nous avons pu constater que la disposition des locaux était quelque peu compliquée et éclatée en différents endroits entre bout de couloirs et recoins exigus. Le

service se trouve un peu à l'étroit dans ses murs et le travail des collaborateurs est rendu difficile par la configuration des lieux.

Le réaménagement des locaux de la place du Château va améliorer cette situation. Il est difficile de «réunir» un service en une seule place, le service sera donc partagé en deux blocs logiques : service technique avec les techniciens et architectes d'un côté, administration et chef de service de l'autre.

Description du service

En comptant le chef de service, 10 personnes dont un apprenti travaillent dans les bureaux du service des Bâtiments auxquels il convient d'ajouter les 44 concierges et gardes bains œuvrant sur le terrain (37.95 ETP).

Cet effectif est augmenté «en saison».

Le service est subdivisé en trois entités :

- Secrétariat
- Office de la maintenance
- Bureau technique.

Secrétariat

3 personnes (60%, 70 % et 80%) et un apprenti(e).

Outre les fonctions usuelles, correspondance, PV, classement, etc., le secrétariat est responsable de tâches d'importances :

Il gère les réservations de 14 salles et locaux communaux à l'exclusion des installations sportives et des bâtiments scolaires. Cela a représenté en 2008 près de 1250 réservations correspondant à 1571 jours d'occupation. Le secrétariat dispose d'un logiciel pour les réservations où l'on peut y voir, à l'interne, l'occupation des salles. On peut regretter que le système ne soit utilisé que pour les salles gérées par le service des Bâtiments et que les salles dévolues au service des Sports n'y soient pas intégrées.

Il assure le suivi financier des crédits obtenus par voie de préavis. A cet effet un outil informatique efficace est en place depuis 2005 pour le contrôle des coûts de construction en relation avec le service des Finances. Les paiements des factures des entreprises, effectués par le service des Finances, sont transférés directement dans le système de contrôle des coûts, aucun montant ne peut être entré par un autre canal. La sous-commission a pu recevoir toutes les explications désirées quant au fonctionnement du suivi financier des préavis et de leurs boucllements. Le service des Bâtiments a pour politique de grouper les préavis qui vont ensemble et de les boucler en une fois (par exemple crédits d'étude et de réalisation). Par cette pratique le Municipal Claude Uldry aimerait donner une vision claire du coût d'un projet dans son ensemble.

Le document de contrôle des coûts de construction par projet (préavis) est à disposition de la Coges pour le contrôle des préavis bouclés ou l'examen éventuel de préavis ouverts.

Cet outil très utile devrait être utilisé par les autres services et communiqué systématiquement à la Coges lors du boucllement des préavis ou sur simple demande de celle-ci.

Le secrétariat supervise la gérance des 26 immeubles du patrimoine financier de la commune, d'une valeur de Fr. 45,4 millions (valeur ECA). En 2008 cela a représenté la gestion de 382 baux, 139 logements, 95 locaux commerciaux et 161 places de parcs, la régie Burnier s'occupant de l'établissement des Baux, de l'état des lieux lors des changements de locataires, et du petit entretien.

Office de la maintenance

45 personnes : un chef d'office (100%) et 44 concierges et gardes bains

L'office de la maintenance assure la conciergerie des immeubles du patrimoine administratif ainsi que l'exploitation des piscines et de la plage communale.

Monsieur Baumann chef de l'office supervise les 44 concierges et garde bains dans leurs tâches de nettoyage et surveillance des bâtiments ainsi que de l'entretien des équipements d'exploitation.

Certains bâtiments étaient sous dotés en personnel d'entretien alors que d'autres avaient trop de capacités. L'équipe des concierges a été réorganisée en 2006 ce qui a permis une meilleure répartition des charges d'entretien et des ressources en personnel.

La centralisation des commandes et du stockage des produits et matériaux de nettoyage a permis également une rationalisation de ces achats

Bureau technique

4 personnes : 2 architectes (100% et 80%) 2 techniciens (100%)

Le bureau technique assure l'entretien de 75 bâtiments d'une valeur de 250 millions de frs (valeur ECA).

Le bureau technique réalise également en mandat interne, les études, les prestations d'architecture et la réalisation de certains projets de construction et rénovation. (ex. : Centre sportif du Rocher, assainissement de 4 toitures plates, Musée romain). Mais il ne peut se charger que de réalisations simples, il n'a pas les ressources humaines nécessaires à la coordination des travaux. Il est d'ailleurs difficile de réunir des compétences très diverses pour des projets sans cesse renouvelés.

Il assure la gestion des projets confiés à des mandataires externes, en 2008, 9 nouveaux projets ont débutés, 6 ont été terminés et 8 étaient en cours.

Il est aussi l'organe de contrôle et de coordination entre les mandataires, les maîtres de l'ouvrage et la Municipalité, pour les projets de constructions (mandats externes).

Planification

La sous-commission de la COGES s'est intéressée aux méthodes de planification en usage au service des bâtiments et domaines.

La planification d'entretien des bâtiments est évaluée selon trois sources d'informations principales :

- les rapports des concierges,
- les questions aux utilisateurs,
- les rapports des techniciens responsables du bâtiment en question.

Chaque vendredi une visite est effectuée par le Municipal et le chef de service sur un ou plusieurs sites en prenant en compte les sources d'informations citées ci-dessus.

La priorité de chaque intervention est définie en fonction de sa classification en impérative, préventive ou confort (IPC).

La planification et la gestion des projets (préavis) sont conduites à l'aide de plusieurs outils informatiques élaborés par le service et qui ont paru très pertinents à la sous-commission. Ainsi les ressources en personnel sont correctement évaluées et utilisées au mieux, le calendrier d'exécution des projets en est plus clairement établi, la planification d'ensemble et par projet plus précise. Les Conseillers communaux n'auront pas manqué de remarquer que les préavis du

service des bâtiments sont en général accompagnés d'un calendrier des opérations qui permet de voir toutes les étapes d'un projet, de l'étude à la fin de la réalisation.

Ressources en personnel

L'outil développé par le service est un tableau de bord trimestriel permettant de définir les ressources nécessaires en nombres d'heures par projet :

- de rechercher l'adéquation entre les ressources humaines à dispositions et les projets à traiter
- d'optimiser les ressources humaines

Les méthodes utilisées :

- Pour les prestations d'architecture, calcul des heures de prestation du mandataire principal selon la norme SIA 102 = heures à disposition pour le projet.
- Pour le contrôle et la coordination (chef de projet), application d'un ratio «maison» équivalent à 10 h. de mandataire = 3 h. pour le service.

Jusqu'en 2008 et au premier trimestre de 2009, le service des bâtiments était sous doté en personnel.

Avec l'arrivée d'un nouveau collaborateur au 2ème trimestre 2009, le service estime les ressources en personnel adéquates pour les années à venir.

L'augmentation de disponibilité en ressources humaines va permettre à Monsieur Di Lello de se dégager de tâches opérationnelles pour se consacrer davantage à l'évolution stratégique de son service.

Préavis, état des lieux

Bien que la sous-commission ne l'eût pas encore demandé, le chef de service nous a spontanément fourni l'historique des préavis concernant le service.

Préavis bouclés

Un seul préavis a été bouclé en 2008 :

37/2007 Internet dans les écoles primaires.
→ Alloués 70'000 frs, dépensés 61'842 frs

Préavis en cours

Outre les préavis déposés en 2008 (11) une série de préavis seront bouclés en 2009 selon la politique de groupement des préavis par projet. Il s'agit principalement des préavis :

95/1987	Locaux communaux à la place du Château
64/2003 101/2004	ES Nyon Rocher bât. A
89/2004 140/2005	Es Nyon Marens, BP 1 ^{ère} étape
159/2005 185/2006	ES Nyon Marens, BP 2 ^{ème} étape
181/2006	Salle communale - Remplacement des installations et entretien
23/2007 50/2008	CS du Rocher, Polysport – Etude / Réalisation / Entretien
33/2007	Bâtiments St-Cergue 1 et Prélaz 2 Démolition / Réaménagement de la place.
34/2007	Locaux de la Police Transformations / Entretien
64/2008	Assainissements de 4 toitures plates
70/2008	CS Colovray – Stade 1 ^{ère} étape / Mise en conformité (lots A et B)

D'autres préavis seront maintenus ouverts :

153/2006 Promenade du Jura / Etude et réalisation / Démolition et fouilles archéologiques
→ Retardé suite à des oppositions, travaux à effectuer après la fin de la construction des bâtiments.

57/2008 82/2008 UAPE du Couchant / Etude / Réalisation / Nouvelle construction
→ Etude terminée, réalisation en cours

- 69/2008 SAN à la STEP / Etude / Extension
Locaux adm. T7E à la STEP / Etude / Agrandissement
Centre d'exploitation T&E / Concours / Nouvelle construction
→ Etude et concours en cours
- 62/2008 Temple / Diagnostic + AO de service / Restauration
→ Diagnostic et appel d'offre en cours
- 66/2008 Musée romain / Réaménagement de l'expo pour le 30^{ème}
→ Réalisation en cours
- 97/2000 Bourgogne / Réalisation / Amélioration de l'EMS
→ Réalisation toujours en cours
- Crédit ne concernant que des améliorations et pas l'entretien
- Pas suffisant pour financer l'extension de l'EMS
- Pas de crédit pour la partie locative du bâtiment
- Les fenêtres pourraient être changées 50% du montant valant comme amélioration (abaissement des seuils)
- 119/2005 Amphithéâtre / Etude d'avant projet / Mise ne valeur
→ Etude de modification du PQ toujours en cours
- Le service de l'Urbanisme doit le finaliser fin 2009
- Retard du au service de l'Urbanisme
- Question à l'Urbanisme : Où se trouve le PQ ?

Réponse : Le PQ amphithéâtre se trouve en phase de finalisation, en main d'un mandataire. Il devrait être présenté en Municipalité d'ici cet automne, puis envoyé à l'examen préalable (sauf décision contraire). Ensuite la procédure habituelle, enquête, Conseil Communal etc. Ce qui devrait nous permettre de le faire légaliser d'ici fin 2010, sous réserve des éventuels problèmes juridiques que nous ne maîtriserions pas.

Crédit supplémentaire à demander pour 2 projets

- 133/1998 Château / Réalisation / Restauration
48/2003 Château / Réalisation / Aménagements extérieurs
→ Demande d'un crédit supplémentaire pour couvrir les hausses légales (durée du chantier)
- Eté 2009
- 58/2003 Stade de Marens / Réalisation / Nouvelle construction
→ Demande d'un crédit supplémentaire pour couvrir les coûts supplémentaires qui ont permis de terminer le chantier.
- Automne 2009

Il s'agit là d'un projet qui a été chiffré trop bas pour séduire le Conseil communal, le «prix politique» devant être en dessous du million !

Nous sommes en présence d'une construction peu soignée, bon marché. Les «économies» ont été faites sur le drainage, les fenêtres, le portique d'entrée, la peinture anti graffitis. On se souvient que les travaux furent arrêtés en 2004 pour d'obscures raisons. Le plan initial ne prévoyait qu'une simple buvette mais une cuisine a finalement été installée ce qui a nécessité l'installation à posteriori d'un séparateur de graisses dont l'emplacement n'était nullement prévu.

Ce bâtiment mal terminé, nécessitera des crédits supplémentaires pour l'assainir et terminer les vestiaires.

Préavis à venir en 2009

1. CS de Colovray – Stade 2^{ème} étape Etude / Mise en conformité (lot C)
2. Bourgogne – Locatif et EMS / réalisation / Monte charges et fenêtres
3. Dépôts des bien culturels / Etude / Agrandissement
4. Centre multisports à Colovray / Concours / Nouvelle construction
5. ES Rocher, bât. A / Réalisation / Casiers et travaux d'entretien
6. Installation de capteurs photovoltaïques / Réalisation
7. ES Nyon Marens, PB – 3^{ème} étape / réalisation / Entretien
8. Nouvelle déchèterie à l'Asse (avec T&E) / Réalisation / Nouvelle construction

Questions de la Commission de Gestion

Les membres de la Commission de Gestion, dans leur tour de table, ont désiré poser les questions suivantes* :

Pour des raisons de clarté toutes les questions émises par la commission figurent dans le rapport Même s'il y est répondu dans le corps du rapport.

Dotation en personnel

Quelles sont les synergies possibles avec d'autres services (Urbanisme) ?

Afin de cohérence la même question a été posée au service de l'Urbanisme.

Le service des Bâtiments n'avait pas de ressources humaines à mettre à disposition en 2008. Il pourrait sembler de prime abord que des collaborateurs techniques puissent être employés à l'un ou l'autre des services mentionnés. Il s'avère que les métiers et les compétences professionnelles sont trop différentes pour pouvoir s'inter changer d'un service à l'autre.

Planification de l'entretien des bâtiments

Outils de planification

Définition des priorités des projets

Ces questions sont traitées dans le rapport au paragraphe Planification.

Rénovation, isolation, économie d'énergie, retour sur investissement

Dans l'étude d'un projet les évaluations d'économie d'énergie sont chiffrées en prévisions. En revanche il n'y a pas de suivi par manque de moyens techniques et/ou humains. Le retour d'information a lieu tardivement, au bout de plusieurs mois, voir années. Les coûts d'énergie des bâtiments devraient être mieux suivis, de manière à pouvoir préciser les priorités de rénovation des bâtiments.

Ce problème pourrait être adressé à la déléguée à l'énergie et au développement durable.

Compétences financières

Du Municipal 10'000 frs, du chef de service 5'000 frs, des cadres 2'500 frs pour des adjudications. Le règlement de la Municipalité est actuellement en phase d'approbation.

Location des salles

Ne pourrait-on pas centraliser la location des salles ?

Ce point est traité dans le rapport au paragraphe Secrétariat.

Boucllement des préavis

A quel moment le service décide-t-il de boucler un préavis ?

Ce point est traité dans le rapport au paragraphe Secrétariat.

Argent restant sur les préavis

Est-ce qu'on n'utilise pas les reliquats pour financer quelques travaux sur un même bâtiment. Par ex. peinture des bancs de la terrasse et des éléments de charpente au Château.

La réponse est catégoriquement non, les travaux cités dans la question ont été pris sur le budget. Lorsque l'on considère le contrôle des coûts tel qu'il est pratiqué en relation avec le service des finances, il n'y a pas de doute quant à la transparence des opérations.

Conclusions

La sous-commission estime que le service des bâtiments est un service qui fonctionne correctement malgré les problèmes de ressources humaines qu'il a connu en 2008. La gestion des projets est bien conduite, la planification adéquate, le contrôle des coûts est efficace et transparent.

Avec l'engagement d'un nouveau collaborateur au 2^{ème} trimestre 2009 et l'aménagement de nouveaux bureaux, le service des Bâtiments pourra développer toute sa capacité dans les nombreux projets qu'il entend réaliser.

6. Urbanisme

Introduction

La sous-commission de gestion en charge de l'urbanisme, composée de Messieurs Jacky Colomb, Marc Prudente et Patrick Buchs (rapporteur), Knut Rupprecht étant excusé a visité ce service le jeudi 02 avril. Nous tenons à remercier chaleureusement, Monsieur le municipal Claude Dupertuis et le chef de service de l'urbanisme, Monsieur Hubert Silvain pour leur accueil, réponses et nombreuses explications.

La sous-commission a décidé de se pencher surtout sur le fonctionnement du service. Pour mémoire, l'urbanisme a fonctionné sans chef de service pendant de trop nombreux mois, jusqu'à l'arrivée de Monsieur Silvain, le 1er mars 2008. Il y a eu également plusieurs départs au cours de l'année 2008, qui ont mis du temps pour être comblé (nous y reviendrons plus bas). Après donc un an avec un nouveau chef de service, il semblait important à la commission de gestion de voir comment ce service, si important pour une ville comme Nyon en plein développement, avait évolué et travaillait.

Fonctionnement du service de l'urbanisme

Le service de l'urbanisme est composé de huit postes de travail en comptant le chef de service. Ces postes sont répartis en trois départements : Administratif, Police des constructions et Planification.

Administratif :

Le département de l'administration est composé de deux secrétaires et d'un apprenti. Ces derniers mois l'apprenti était « prêté » par l'administration générale (greffe). Il est toujours en fonction.

A noter qu'une secrétaire a également quitté son poste le 31 août 2008 et n'était pas encore remplacée au 31 décembre 2008. Aujourd'hui, une nouvelle secrétaire est en place.

Le cahier des charges de ce département est celui de toute administration (correspondance, PV de la commission consultative d'urbanisme, convocations, etc).

Police des constructions :

Le département de la police des constructions est composé de deux postes de travail (un technicien et une dessinatrice).

Il s'occupe du RPE (Règlement des Plans d'Extension et Police des Constructions), ce qui inclut, notamment, les permis de construire, le suivi des projets et des chantiers et la commission de salubrité. A noter qu'en 2008, 65 permis de construire ont été délivrés. Dix-sept permis de construire ont fait l'objet d'oppositions, ce qui est un nombre croissant. Ces oppositions amènent un surcroît de travail, notamment à l'administration et à la police des constructions. La commission a demandé comment étaient traitées ces oppositions, notamment sur le plan juridique? La juriste de la commune n'est pas souvent en relation avec le service de l'urbanisme. Le service a deux mandataires juridiques externes qu'il mandate pour les recours importants (Petite Ceinture par exemple).

La commission s'est aussi posée la question de savoir quel était le suivi de la part de ce département sur les chantiers afin de vérifier que la construction respecte le permis de construire, notamment en matière énergétique ? Des vérifications sont faites sur le terrain par la commission de salubrité, composée du Municipal Claude Uldry (président), Monsieur Arn du service de l'urbanisme (secrétaire), un médecin et un professionnel de la construction. Pour ce qui est de l'énergie, l'urbanisme n'a pas les compétences pour procéder à des vérifications approfondies. Il donne donc des mandats à des spécialistes.

Planification :

La planification, qui englobe les différents plans directeurs et plans de quartier, est faite par deux urbanistes plus le chef de service. Les différents secteurs de la ville sont répartis entre eux : Madame Segin s'occupe de la planification intercommunale et du secteur nord de la ville; Monsieur Bega du plan de quartier du Stand et le centre-ville élargi et Monsieur Silvain, la vieille-ville et Rive.

Outre Monsieur Silvain, les deux autres urbanistes sont également assez récents au sein du service, Madame Segin ayant commencé depuis quelques mois.

La commission a également demandé si le service travaillait maintenant de plus en plus avec l'imagerie, notamment en 3D ? A l'heure actuelle, le service n'a pas de programme d'imagerie, mais il arrive que des mandataires pour des Plans de Quartiers utilisent ces outils informatiques.

Changements de personnel :

Comme nous avons pu le constater, de nombreux changements de personnel ont eu lieu au sein du service de l'urbanisme. La commission a voulu savoir pourquoi le délai entre le départ de la

personne et son remplacement était si long ? Selon le rapport de gestion, Madame Garcia a quitté son poste le 31 juillet 2008 et ne fut remplacée par Madame Segin que le 1er décembre. Pour le poste de secrétaire, Madame Aeby a quitté son poste le 31 août et le poste était encore vacant au 31 décembre, soit quatre mois après.

Il faut tout d'abord signaler qu'il n'y a pas de délai de carence.

C'est le service demandeur qui établit le profil de la personne à engager et qui transmet le dossier aux RRH. Trouver les personnes est le domaine des RRH. Les derniers candidats choisis sont ensuite auditionnés par le municipal et le chef du service demandeur avec le chef de service des RRH.

Le temps de dédit est largement « mangé » par les tâches administratives (annonces dans les journaux, temps de réponse d'environ un mois, un mois et demi, etc.).

Pour ce qui est des postes stratégiques, comme urbaniste par exemple, il arrive que la demande dépasse l'offre et qu'il faut du temps pour parvenir à trouver un(e) remplaçant(e) avec le profil souhaité.

Cependant, la sous-commission estime que le temps de vacance est beaucoup trop élevé. Notamment pour un poste comme secrétaire qui ne devrait pas être trop difficile à remplacer et qui a quand même vu le service de l'urbanisme tourner pendant plusieurs mois avec une secrétaire de moins. Mais ce problème n'est pas lié au service de l'urbanisme en lui-même mais à celui des RRH, qui est en charge de trouver le personnel communal.

Les nouveaux locaux :

Le réaménagement et la réfection des bureaux, votés par le conseil communal, permettront au service de l'urbanisme de travailler dans de meilleures conditions. A l'heure actuelle, les bureaux sont pour le moins petits et spartiates. Ce qui est d'autant plus embêtant pour un service qui a besoin d'espace, notamment pour pouvoir consulter les différents plans.

Les nouveaux locaux permettront aussi la mise en place de la maquette de la ville qui pourra être consultée par le public lors de mises à l'enquête de PPA ou de PQ.

Plan de quartier du Stand

Vu le nombre de Plans de Quartier à Nyon en cours ou non réalisés (23, dont 8 qui ont été lancés ou relancés en 2008), il était impossible à la commission de regarder en profondeur chaque dossier. Elle a donc décidé de se focaliser sur un plan de quartier et a choisi celui du Stand.

Pour rappel, un crédit a été voté par le conseil pour assainir ce terrain. Or, 2 ans et demi plus tard, rien n'a été fait, ce qui a amené la sous-commission à s'intéresser à ce projet.

Le terrain du stand a été choisi par la Municipalité pour y développer un écoquartier. Pour ce faire, une phase participative, notamment avec les futurs habitants, sera mise sur pied.

Un mandat a été donné à un architecte, avec un cahier des charges, dans le but de créer un écoquartier. Le mandataire qui s'est adjoint les services d'un bureau d'urbanisme, notamment pour les aspects légaux du plan de quartier. Le cahier des charges, qui a été ébauché en mars 08, a été depuis revu et amélioré par le nouveau chef de service.

Un autre mandat a été donné à la CODHA, une coopérative genevoise, avec pour mission de gérer la phase participative du projet. Cette société coopérative a une grande expérience dans la gestion de projet participatif.

Le but étant, lors de la mise à l'enquête, de faire un appel à habiter, afin que les futurs habitants puissent participer à l'élaboration de leur quartier, notamment dans le choix des matériaux, le mode de recyclage, etc. Les loyers prévus seront à coûts « raisonnables ».

A l'heure actuelle, aucun plan ou dessin a été fait, du retard ayant été pris sur ce dossier, notamment en raison du mandataire, très précautionneux, qui a pris beaucoup de temps.

Afin de faire avancer le projet, un calendrier a été mis sur pied avec pour objectif la réalisation de ce quartier d'ici trois ans.

Si la commission est satisfaite de voir un projet tel que celui-là voir le jour à Nyon, elle s'est quand même posée des questions, notamment en terme de délai de réalisation ?

Le Municipal et le chef de service nous ont indiqué que du temps avait effectivement été perdu ces dernières années, mais que ce n'était plus le cas aujourd'hui et que le projet avançait.

L'un des défis du projet sera aussi la maîtrise des coûts, car la construction d'un écoquartier revient en général 15% plus cher.

Questions de la COGES

Q *Quels sont les synergies ou les redondances de personnel, de compétences ou autres avec le service des bâtiments ?*

R Il y a très peu de synergies entre les services de l'urbanisme et des bâtiments, mis à part sur quelques projets spécifiques type UAPE. Le service des bâtiments s'occupe uniquement des immeubles communaux construits ou à venir.

De plus, si le personnel a souvent la même base, le travail n'est pas du tout le même. Aux bâtiments on est beaucoup plus sur le terrain, tandis que l'urbanisme a une vision plus large et surtout plus juridique.

Q *Quelle est la priorité d'exécution ou d'avancement désirée par la Municipalité concernant la multitude de Plans de Quartiers ?*

R La municipalité a validé les priorités du service de l'urbanisme lors de sa séance du 11 mai 2009. Cette liste comprend : les dossiers prioritaires (PDL vieille-ville, révision du PGA, addenda PQ Martinet, PQ Gare, Rives du lac, concours parc Reposoir + option Perdtemps-Usteri), les dossiers à finaliser (ceux déjà engagés depuis longtemps comme le PQ Usine à Gaz, le PQ Poterie, le PQ vallon du Cossy, ou urgent comme le PPA de l'Asse), les plans de quartiers en cours, dont la finalisation est prévue dans le courant de 2010 (PQ En Gravette, PQ Etraz-sud,...) et les autres démarches en cours, principalement intercommunales (le PDR, PACA Nyon-Saint-Cergue, European...)

Q *Quels sont les Plans de Quartiers ou autres projets d'urbanisme qui sont en train de devenir caduques à cause des retards pris ?*

R Il faut savoir que Nyon possède un des Plans de Quartier les plus vieux du canton avec celui de la Banderolle qui date de... 1947. Il est vrai que la mise en place d'un plan de quartier est longue et souvent délicat.

Au fil des ans et de l'évolution de la société, certains Plans de Quartiers deviennent obsolètes.

L'exemple Petite Prairie démontre cela : aujourd'hui on n'aurait pas fait le PQ de la même manière car les mentalités ont évoluées (on veut des quartiers tranquilles, avec moins de voitures). Cependant Petite Prairie va bientôt arriver et le service est assez satisfait de son évolution.

Tant qu'un PQ n'est pas légalisé, on peut l'abandonner sans problème (par ex. Bourgogne); mais si le PQ est légalisé, on ne peut pas l'annuler, il faut le modifier au travers d'addenda, ce qui prend aussi beaucoup de temps, car cela doit se faire en coopération avec les propriétaires et les promoteurs.

La Municipalité peut quand même annuler un PQ, mais risque des recours auprès des tribunaux.

- Q *Où en est l'avancement de la RDU et de la route de desserte communale (Divonne Etraz) ?***
- R C'est le service des travaux et environnement qui s'occupe du dossier de La RDU. Ce projet va encore beaucoup évoluer. Au niveau du financement, la Confédération a mis le 1er tronçon de la RDU en priorité A et le 2ème tronçon en priorité C.
- La commission s'est quand même inquiétée de ce saucissonnage et espère que l'on ne nous refera pas une Petite Ceinture Bis.
- Il y aura aussi le problème de la traversée de la RDU par le Nyon-St-Cergue. Un passage à niveau étant impossible, l'OFDT ayant déjà dit non à cette solution.
- Q *Qu'en est-il de l'analyse des données de la campagne de mesure de la circulation de 2007 ?***
- R Ce dossier n'est plus en main du service de l'urbanisme. Il a été repris par l'office de la mobilité. Cependant, la collaboration entre les trois services (urbanisme, mobilité et travaux et environnement) est excellente, les trois chefs de service se rencontrent régulièrement et chacun est au courant des projets en cours.
- Q *Comment le nouveau chef de service fait face aux très nombreux projets en cours ?***
- R Après une année au sein de l'administration communale, le nouveau chef de service de l'urbanisme s'estime satisfait d'avoir rejoint la commune de Nyon. Pour la première fois de sa vie professionnelle, il peut travailler à toutes les échelles, de la couleur des volets au plan directeur de l'agglomération Franco-Valdo-genevoise. Cependant, il est vrai que la pression est forte et qu'il y a énormément de travail. Le problème, selon lui, c'est que le chef de service doit être à la fois un homme de terrain et un penseur. Or il est difficile de concilier les deux. L'idéal absolu, selon Monsieur Silvain, serait d'avoir deux responsables. Un qui s'occuperait du terrain et l'autre plutôt « penseur » qui s'occuperait de la stratégie.
- Monsieur Silvain reconnaît qu'il y a encore beaucoup de pain sur la planche, notamment du retard dans les dossiers et les plans de zones qui ont à peine évolué depuis 50 ans.
- Q *Y a-t-il déjà des réflexions sur l'évolution et la création des transports publics au delà de 2030 ?***
- R Là aussi, c'est un dossier qui est désormais aux mains de l'office de la mobilité.
- Q *N'y a-t-il pas trop de Plans de Quartiers ?***
- R Comme indiqué plus haut, Nyon a, à l'heure actuelle, 25 Plans de Quartiers. Certains paraissent stratégiques, comme Martinet et Morâche, mais d'autres sont plus « incertains » quant à leur valeur et réelle utilité.
- Monsieur le Municipal Dupertuis, reconnaît qu'il y a vraisemblablement trop de PQ. On faisait souvent des PQ pour un projet. Si le projet était abandonné, le PQ restait.
- Mais un PQ permet aussi de « contourner » le RPE, notamment pour augmenter la densification d'une parcelle ou d'une zone.
- Q *A quoi en est le toilettage du RPE ?***
- R Pour l'instant, le toilettage n'a pas encore commencé. Le service est en train de définir ce qui doit être fait, mais ce travail de révision du RPE va prendre encore beaucoup de temps, vraisemblablement plusieurs années.

Conclusion

La sous-commission de l'urbanisme remercie Monsieur le Municipal Claude Dupertuis et le chef de service, Monsieur Hubert Silvain pour leurs réponses et commentaires.

De manière globale, la sous-commission estime que les nouveaux arrivants amènent un nouveau souffle au sein d'un service de l'urbanisme qui en avait bien besoin. Elle tient quand même à soulever le temps, selon elle beaucoup trop long, entre le départ d'un(e) collaborateur(trice) et son remplacement. Mais ceci est plutôt un problème du service RRH.

Toutefois, la sous-commission de l'urbanisme espère que ce renouveau se concrétisera par l'avancée des projets, car il est primordial que Nyon puisse contrôler son développement et, tout du moins, tenter d'enrayer la pénurie au niveau des logements. On estime qu'une pénurie de logements est installée lorsque le taux de vacance est à moins de 1,5%. Or avec un taux de vacance de 0,71%, selon le rapport de gestion (p 183), la pénurie de logements n'est pas prête de s'arrêter, de même que la pression sur les prix des loyers et du foncier.

La sous-commission regrette également le nombre importants de plans de quartiers, dont elle estime que certains sont soit trop petits soit d'une utilité pas forcément démontrée. Surtout que le temps de création et de modification de ces plans de quartiers est souvent extrêmement long, comme nous avons pu le constater avec le plan de quartier du Stand.

7. Finances & Subventions

La commission s'est réunie deux fois, une première fois le 7 avril en présence des 3 commissaires (I. Abeya, D. Karlen et Ch. Udasse), et de Mme la Municipale Freymond-Cantone, accompagnée de M. Christian Gobat, chef du Service des finances. La 2^e séance a permis au 3 commissaires d'étudier les réponses complémentaires fournies par Mme la Municipale et les services.

Q *En dehors des subventions accordées, il y a pour certaines manifestations (sportives, culturelles ou autres) des prestations offertes gratuitement par la Commune (p.ex. mise à disposition de locaux ou de personnel, prêt de matériel, service de police, voirie, S.I. etc.) ?*

R **Les subventions** sont de la compétence des Services. Les Finances ne versent pas de subventions. Leur mission est la tenue des comptes de la ville. La gestion des subventions est dévolue aux Services.

M. Gobat définit la subvention communale comme étant « la différence entre les charges et les recettes pour des services (p.ex. crèches, transports) ou des manifestations pour lesquels on ne peut pas demander d'avoir l'équilibre des comptes. Elle est assimilable à la dépense d'intérêt public. Beaucoup de manifestations ne pourraient pas avoir lieu sans subventions ».

A côté des subventions, **des prestations en nature** sont offertes par différents services afin de permettre à certaines manifestations d'avoir lieu.

Mis à part les S.I. qui établissent des factures pro forma, aucun service ne chiffre les prestations en nature offertes pour des manifestations, ni celles offertes aux Services des sports, écoles et cultes.

Q *Peut-on voir la liste des factures pro-forma établies par les S.I. pour les prestations en nature ?*

R Les **Services Industriels** communiquent uniquement la valeur globale des prestations offertes qui correspond à environ CHF 60'000 en 2008.

La gratuité est accordée à des manifestations soutenues officiellement par la Municipalité (à sa demande), aux organisateurs de manifestations de sociétés reconnues par la Ville et

l'USN/ASSN et en principe sans but lucratif, aux organisations caritatives. La valorisation des prestations est calculée selon les tarifs en vigueur.

Q Qu'en est-il de la gratuité des salles en général ?

R Le service des **Domaines et Bâtiments** gère l'entier des salles de la Commune, à l'exclusion des locaux et infrastructures sportives et scolaires.

La Municipalité décide de la gratuité des salles selon :

- la liste d'associations et de sociétés d'intérêt public locales (comprenant les partis politiques, l'ASSN et l'USN, les clubs services) approuvée par la Municipalité le 25 mars et 19 avril 2004;
- de cas en cas, sur proposition (Note à la Municipalité) des services concernés (SAG, CULT, SAS, SPO, BAT).

Toutes les demandes de gratuité de demandeurs ne figurant pas sur cette liste (environ une cinquantaine par an) font l'objet d'une décision de la Municipalité sur la base d'un préavis du service concerné par la thématique (culture, sport, autre). Elles sont accordées assez facilement à des sociétés locales ou externes pour des assemblées générales, des conférences ou des prestations ayant vocation sociale (récolte de fonds pour de l'aide au développement).

Trois tarifs sont appliqués:

- gratuité des salles pour les sociétés sur la liste
- tarif réduit (environ 50%) pour les sociétés locales
- tarif normal pour les sociétés extérieures.

Q A combien se montent les gratuités en locaux ?

R Pour 2008, le montant des gratuités figurant sur la liste récapitulative des institutions bénéficiant de la gratuité des locaux communaux s'élève à CHF 97'000, dont

- CHF 65'000 pour les services communaux,
- CHF 8'400 pour les écoles,
- CHF 5'900 pour les partis politiques,
- CHF 5'000 pour les thés dansants des Aînés,
- CHF 1'900 pour la Paroisse catholique et
- CHF 1'900 pour NRT

Le montant des gratuités octroyées de cas en cas n'a pas été calculé, mais c'est une somme négligeable par rapport aux CHF 97'000 cités ci-dessus.

Q Qu'en est-il de Vision du Réel, la mobilisation de la salle communale pendant 1 mois est-elle facturée ou comptabilisée dans la subvention ?

R Une convention signée entre le Vision du Réel et la Commune l'année dernière, définit les prestations de la Commune en locaux, matériel, subvention.

Pour 2008, ces prestations se résument ainsi :

Subvention générale	180'000.-
Equipement Salle communale	50'000.-
Prix de la Ville de Nyon	10'000.-
Avant-première	2'500.-
Total	242'500.-

Q Qu'en est-il des gratuités offertes par les autres services ?

R Le service des **Travaux et Environnement** signale que le montant total des factures acquittées relatives aux prestations de la voirie pour l'année 2008 se monte à CHF 69'310.-- (y compris les prestations UEFA).

Le service de la **Culture** demande à la Municipalité la gratuité de certains locaux (essentiellement l'Aula de Nyon-Marens) de manière très ponctuelle (quelques soirées dans l'année). Parmi des exemples récents, on peut citer l'Association des 3 arbres pour sa saison de spectacles à l'Aula de Nyon-Marens, Activités Jeunesse pour une soirée à l'Aula et Association MAE (le Funambule) pour une soirée à l'Aula. Le Service de la Culture n'a pas de liste des gratuités octroyées, celles-ci étant très ponctuelles et peu fréquentes.

D'une manière générale, le Service de **Police** ne facture aucune prestation, que ce soit dans le cadre de son activité générale ou lorsqu'il assure des tâches dans le cadre d'une manifestation (service d'ordre, parcage, sécurité préventive et dissuasive, temps consacré à la préparation d'un dispositif et conduite de celui-ci, etc.). Fait exception à cette règle, la facturation des déplacements d'une patrouille de police en cas de fausse alarme (problèmes techniques).

La Police ne facture pas non plus ses prestations lorsqu'elle est engagée au profit d'un autre service communal pour assurer la sécurité, effectuer des recherches administratives, etc.

Pour le surplus, il paraît important que les services de la Police restent « gratuits » pour garantir un service au public et ainsi éviter que des citoyens renoncent à faire appel à la Police par crainte de devoir payer des frais quelconques.

D'autre part, si les prestations devaient être facturées pour les manifestations, ces frais risqueraient tout simplement de grever le budget de la manifestation et « obligerait », dans certains cas, les organisateurs à renoncer à mettre sur pied ces activités.

Les prestations offertes apparaissent dans les rapports des services.

Q *Y a t'il des règles quant à la limite de telles gratuités (p.ex. nombre de fois/an) ?*

R Un certain nombre d'associations ou sociétés d'intérêt public locales figurent sur la liste de bénéficiaires de la gratuité des locaux communaux.

Toutes les demandes de gratuité de demandeurs ne figurant pas sur cette liste fait l'objet d'une décision de la Municipalité sur la base d'un préavis du service concerné par la thématique (culture, sport, autre).

La Municipalité ne dispose pas formellement de critères pour faire ses choix, mais certains principes guident la décision, en particulier le fait que la société soit nyonnaise et que la manifestation soit sans but lucratif. Le Service de l'Administration Générale est chargé, en collaboration avec les services concernés, d'établir une liste de critères plus précis. Ce sera fait dans le courant de cette année.

Q *Concernant les subventions accordées, quels sont les chiffres?*

R Les principales subventions accordées en 2008 sont :

Culture, loisirs et sports : Fr. 2 MO

Associations culturelles : En 2008, les subventions accordées par la Municipalité s'élèvent à Fr. 628'000 plus Fr. 350'000 pour l'Usine à Gaz et Fr. 51'800 de garanties de déficit.

Sociétés sportives : Le subside est établi chaque année selon une méthode qui prend en compte le nombre de jeunes, le nombre d'heures d'entraînements, le nombre de moniteurs, etc.

Aides ponctuelles : ces aides comprises dans le compte 170-3653.01, sont des montants destinés à régler des charges décidées dans le cadre du budget et acceptées par la Municipalité telles que :

- garanties de déficit,
- subventions pour une activité spécifique

- couverture de frais liés à la mise sur pied des tirs obligatoires
- participation de la Ville à la piscine de Bassins pour permettre au public nyonnais de bénéficier des prix « habitants » et au club de pouvoir compléter leurs cours de natation.

Aides et prévoyance sociale : Fr. 3.5 MO

Trafic et énergie 1.8 MO

Tourisme 274'000

Dons aides et subventions casuels : Fr. 60'710

Le tableau ci-dessous donne le détail des montants figurant dans les comptes 2008.

3659	Dons, aides et subventions casuels	60'710.00
153.3659.00	Dons à stés - manifest. extér.	10'000.00
620.3659.01	Achats abonnements journaliers CFF	50'710.00

Aides Individuelles : Fr. 397'299 :

366	Aides individuelles	397'299.35
3661	Indemn. élèves transp./repas	2'252.50
525.3661.00	Indemn. élèves transp./repas	1'857.50
526.3661.00	Indemn. élèves transp./repas	395.00
3662	Aides individuelles à la formation et aux études	213'176.90
352.3662.00	Participation à "Vision du Réel" , équipement salle	50'000.00
510.3662.00	Partic. courses écoles/visites	13'373.00
510.3662.01	Partic. bibliothèque/discoth.	549.95
510.3662.02	Partic. camps sportifs	7'440.00
510.3662.09	Partic. à l'assurance complémentaire accidents	12'654.10
525.3662.00	Partic. courses écoles/visites	14'370.00
525.3662.01	Partic. bibliothèque/discoth.	5'182.90
525.3662.02	Partic. camps sportifs	32'250.00
525.3662.04	Participation prix promotions	2'088.90
525.3662.05	Partic. voyages d'études	18'070.00
525.3662.09	Partic. à l'assurance complémentaire accidents	5'646.50
526.3662.00	Partic. courses écoles/visites	7'067.55
526.3662.01	Partic. bibliothèque/discoth.	1'007.00
526.3662.02	Partic. camps sportifs	19'550.00
526.3662.04	Participation prix et bourses	2'500.00
526.3662.05	Partic. voyages d'études	13'000.00
526.3662.06	Partic. camps 5ème	1'380.00
526.3662.07	Partic. camps culturels	1'320.00
526.3662.09	Partic. à l'assurance complémentaire accidents	5'727.00
3663	Aides individuelles à la culture, aux loisirs et aux sports	54'621.00
615.3663.00	Participation vélos électriques	6'000.00
710.3663.00	Déficit camps Allévays "été/automne"	48'621.00
3664	Aides individuelles à l'hygiène et à la santé publique	28'891.40
346.3664.00	Soins et encadrement	1'087.70
347.3664.00	Soins et encadrement	26'500.00
710.3664.00	Sub. soins dentaires	1'303.70
3665	Aides individuelles de prévoyance sociale	97'324.10
710.3665.02	Cadeaux aux retraités	20'761.80
710.3665.03	Sortie annuelle des aînés	27'856.90
710.3665.04	Aides aux personnes âgées	0.00
710.3665.05	Subventions repas à domicile	13'107.50
710.3665.06	Aides diverses	597.90
710.3665.07	Centre de rencontres personnes âgées	35'000.00
3666	Participation Mobility CarSharing	1'033.45
616.3666.00	Participation Mobility CarSharing	1'033.45

Hygiène et santé publique : Fr. 1.3 MO

▪ **Compte 730 : hygiène et santé publique**

Participation à l'OMSV (organisme médico-social vaudois, de droit public, responsable de l'organisation de l'aide et des soins à domicile dans le Canton de Vaud sur délégation de l'Etat). La règle de financement est inscrite dans la loi du 5 décembre 1967 sur l'OMSV. CHF 1'324'062.30 aux comptes 2008. Il s'agit de la contribution communale à l'aide et aux soins à domicile déployée par les Centres médico-sociaux.

▪ **Tous les comptes 366**

Il s'agit des subsides octroyés pour des prestations diverses telles que : le centre aéré des Allevays, les soins dentaires aux enfants, les cadeaux aux retraités, les repas à domicile pour personnes âgées ou handicapées, le centre de rencontre de pro Senectute pour personnes âgées.

Q A qui sont versées les indemnités élèves transport/repas de Fr. 2'252 ?

R Les frais de transports et repas sont destinés aux élèves de la scolarité obligatoire suivant leurs cours dans un autre établissement qu'à Nyon, sur décision des directions locales, souvent Genolier, et dont nous payons les frais d'abonnements des transports et les frais de repas.

De même des élèves habitant Nyon, mais scolarisés à plus de 2,5km de leur domicile ou n'ayant pas 30 minutes pour manger à la maison peuvent obtenir un subside de repas et de transport public selon le règlement Municipal applicable.

Q Garanties de déficit : peut-on savoir ce qu'elles nous coûtent réellement ?

R Les garanties de déficit sont toujours octroyées par la Municipalité. Leurs montants étant plafonnés à des sommes relativement modestes, elles ne sont jamais couvertes par une assurance. Une garantie de déficit ne couvre qu'un seul évènement. Pour la Culture, les couvertures de déficit versées s'élèvent à Fr. 51'800 en 2008.

Q Quels sont les critères d'attribution des couvertures de déficit ? Qui les définit - la Municipalité ou les Services ?

R Le service de la culture octroie une garantie de déficit pour autant que le projet :

- ait un lien étroit avec la ville de Nyon ou assoit l'image de marque de la ville à l'extérieur ;
- est soutenu par d'autres institutions ou sponsors (autres collectivités publiques, collectivités semi-publiques, fondations, entreprises, etc.) ;
- est présenté par un dossier complet (avec budget et plan de financement, lettre de motivation) ;
- apporte une valeur ajoutée à la culture de Nyon ou de la région.

La définition de ces critères émane du Service de la Culture, a été validée et est utilisée par la Commission des affaires culturelles.

Q En cas de demande de paiement, comment les comptes sont-ils vérifiés ?

R Les comptes des évènements sont contrôlés par les services. Ce sont eux qui reçoivent les comptes et les vérifient avant de verser une garantie de déficit.

D'une manière générale, les services qui gèrent les subventions allouées sont responsables de contrôler si les conditions mises à leurs versements sont remplies.

Q Concernant la couverture de déficit pour les UAPE, qui valide les comptes: les organes de révision ? des crèches ?

R Les UAPE et les crèches dépendent du Service des affaires sociales.

Leurs comptes sont validés par les organes de révision des associations ou fondations qui exploitent les structures d'accueil. Le Service des finances reçoit les rapports de contrôle. La Municipalité a signé avec chacune d'elles des conventions. La couverture du déficit est versée sur présentation des comptes validés.

S'il devait cependant y avoir un grand écart entre le budget et les comptes, le Service des finances demanderait des explications au service concerné.

Questions générales sur le Service des finances

Q *Quel est votre effectif actuel : 5 personnes
Est-ce suffisant pour remplir votre mission ?*

R Oui, dans la mesure où le travail de contrôle n'augmente pas. Il est cependant à noter qu'une majorité des collaborateurs approche l'âge de la retraite.

Q **Prévoyez-vous de former un apprenti en comptabilité ?**

R Les apprentis passent par différents services, mais ne restent pas dans un service. Il serait cependant envisageable de former des apprentis plus spécialisés (p.ex. en informatique).

Commentaires de la sous-commission :

- il est dommage que l'on ne puisse pas chiffrer et mettre en évidence les prestations offertes à la population, ce qui permettrait entre autre de les valoriser vis-à-vis des bénéficiaires. (M. Gobat signale que ce n'est pas toujours évident, surtout pour certaines prestations en personnel, p.ex. travail administratif, réunions).
- Il est étonnant de trouver la subvention de Fr. 50'000 allouée à Vision du Réel dans le compte 366 « Aides individuelles ». S'agirait-il là d'une subvention cachée ?
- Il nous semble que es subventions suivantes devraient plutôt faire partie du compte « Mobilité » :
 - 615.3663.00 Participation vélos électriques Fr. 6'000.00
 - 616.3666.00 Participation Mobility Carsharing Fr. 1'033.45
 - 620.3659.01 achats d'abonnements journaliers CFF Fr. 50'710.00

CONCLUSION

Comme vous avez pu le constater à la lecture du présent rapport, c'est une commission de gestion réorganisée et motivée qui a examiné la gestion 2008. Malheureusement, elle n'a pu que remarquer les séquelles d'une gestion municipale d'une année sans Syndic. Elle a retranscrit ses principales préoccupations à travers ses vœux et ne peut, à ce stade, qu'exprimer avec force le souhait qu'ils ne restent pas pieux. Si la commission reste critique sur certains points, elle reconnaît le travail fourni par les différents services, et ceci parfois dans des conditions compliquées. Les échanges avec les différents municipaux et le syndic ont laissé présager à de futurs changements, c'est pourquoi la commission unanime, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :










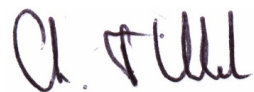


Le Conseil communal de Nyon

vu le Rapport de gestion 2008,

ouï le Rapport de la Commission de gestion,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide : d'approuver la gestion de l'exercice 2008 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Abeya Inés • Affaires sociales • Finances – Subventions *	Rad	Chargée du rapport	
Buchs Patrick • Mobilité – Transports • Urbanisme *	Vert		
Colomb Jacky • Bâtiments * • Urbanisme	Ind		
Durand Gregory • Affaires sociales * • Administration générale - Finances	Soc		
Favre Suzanne • Mobilité – Transports * • Administration générale - Finances	Rad		
Karlen Dominique • Mobilité – Transports • Finances - Subventions	Soc		
Prudente Marc • Ressources et Relations Humaines * • Urbanisme	Ind		
Ruey Benjamin • Ressources et Relations Humaines • Bâtiments	Lib		
Rupprecht Knut • Ressources et Relations Humaines • Urbanisme	Vert		
Saugy David • Administration générale – Finances *	Lib	Président	
Thuillard Chantal • Ressources et Relations Humaines • Administration générale - Finances	Soc	Vice-présidente	
Udasse Christian • Finances - Subventions	UDC		
Wuichet Nelly • Affaires sociales • Bâtiments	POP		

* Rapporteurs des sous-commissions